



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

COMPTE-RENDU CAPL « Liste d'aptitude » cadres A et cadres B du 07/11/2017

*Les représentants FO présents pour ces 2 CAPL :
CAP cadres B : Dona COFFI, Sébastien LIEVRE,
Patrice VIEMON (élus) et Sandra DONET (expert)
CAPL cadres A : Stella CREPEAU, Williams PILLET (élus)
et Sébastien LIEVRE (expert)*

* Notre déclaration liminaire commune aux 2 CAPL :

Nous y dénonçons l'amertume de nombreux collègues face à une sélection de plus en plus difficile alors que beaucoup d'entre eux ne déméritent pas dans les services !

Nous évoquons nos inquiétudes relatives aux nouvelles règles de mutation en cours de discussion...

(déclaration intégrale à lire sur notre site internet)

* CAPL des cadres B : « liste d'aptitude de C en B » :

Quelques chiffres :

28 postulants (27 en 2016 et 36 en 2015).

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 5 pour la Vendée (5 en 2016 et 7 en 2015).

A l'issue des débats : 6 dossiers classés « excellents » et 2 dossiers classés « très bons ».

Cumul sur 5 ans des bonifications des 28 candidats à cette sélection, afin de pouvoir mieux vous situer :

4 dossiers à 8 mois

5 dossiers à 4 mois

2 dossiers à 7 mois

1 dossier à 3 mois

9 dossiers à 6 mois

1 dossier à 2 mois

6 dossiers à 5 mois

A titre d'information, les 8 dossiers retenus (excellents et très bons) avaient tous un cumul supérieur ou égal à 6 mois, comme l'an dernier ! Ce n'est bien entendu pas le seul critère retenu par la direction mais nous pouvons affirmer que ce cumul est le critère prépondérant.

Une liste de 3 noms classés « excellents » avait déjà été diffusée sur Ulysse 85 avant la CAPL (ces 3 noms étaient les 3 dossiers classés « excellents » et « très bons » restant de l'an dernier. C'est donc tout naturellement que ces 3 collègues se retrouvent aux 3 premières places cette année.

3 autres dossiers ont été classés « excellents » lors de cette CAPL, ainsi que 2 autres dossiers dans la liste des « très bons », dossiers qui devraient naturellement se retrouver classés « excellents » l'an prochain.

D'autres dossiers ont été évoqués lors des débats mais selon la direction, certains dossiers méritent d'être consolidés.

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires + CFDT (Contre)

* CAPL des cadres A : « liste d'aptitude de B en A » :

Quelques chiffres :

37 postulants (42 en 2016 et 39 en 2015).

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 1 pour la Vendée (2 les années précédentes)

Il faut savoir que certains départements n'ont plus de promus depuis l'an dernier !

A l'issue des débats : 2 dossiers classés « excellents » et 1 dossier classé « très bon ».

Pour rappel, en 2016, 2 classés « excellents » et 2 classés « très bons », et en 2015 : 4 classés « excellents » et 2 classés « très bons »...

Une liste de 1 nom classé « excellent » avait déjà été diffusée sur Ulysse 85 avant la CAPL (ce dossier était le dernier classé « excellent » l'an dernier mais non retenu). C'est donc tout naturellement que cette collègue se retrouve en première place cette année.

Les 2 autres dossiers reclassés lors de cette CAPL étaient les 2 dossiers déjà classés l'an dernier en « très bons ».

C'est donc la première année qu'aucun nouveau dossier n'émerge de cette CAPL !!!

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires (Contre)

REMARQUES GENERALES CONCERNANT CES CAP locales de « liste d'aptitude » :

Premier constat : cette liste d'aptitude devient de + en + sélective devant la réduction du nombre de retenus année après année !

Avec la réforme de la notation, nous sommes désormais dans le flou concernant les futures modalités de sélection...

Les critères de sélection actuellement retenus par la direction sont globalement les suivants :

Le cumul des réductions d'ancienneté obtenus, les comptes-rendus d'évaluation des chefs de service, les appréciations littérales, le parcours professionnel, le tableau synoptique, l'engagement de l'agent à accepter la mobilité et la présence d'une mention écrite du chef de service pour l'accès au grade supérieur.

Lorsque nous évoquons des dossiers, il ne s'agit pas de cogérer cette sélection, par essence subjective, mais il s'agit d'obtenir des réponses afin que les collègues puissent mieux se situer et connaître leur chance d'être promu ou non.

Lorsque vous nous contactez, nous pouvons vous donner un éclairage concernant votre dossier et vous aider à le consolider progressivement afin qu'il remplisse les critères de sélection imposés par la Direction.

A FO DGFIP, nous restons favorables à la promotion par liste d'aptitude (raison pour laquelle nos élus s'abstiennent lors du vote et ne votent pas contre). Ce que nous dénonçons, ce sont les dérives du système lorsque la subjectivité ou le fait du prince prennent parfois le dessus pour écarter ou promouvoir un dossier !

Ce que nous réclamons avec insistance tous les ans dans ces CAPL, c'est que la Direction locale et les chefs de service soient honnêtes avec les agents postulants, qu'ils soient retenus ou non. Les agents qui passent leur temps « la tête dans le guidon » dans les services méritent un peu plus de considération. Il est inacceptable (ou maladroit, si l'on veut bien admettre que par moment certains directeurs ou chefs de service puissent dérapier à l'insu de leur plein gré...) de laisser croire à un agent qu'il va accéder à cette promotion alors même que c'est faux.

La Direction et le service RH se sont engagés à recevoir tous les collègues non retenus pour leur donner des explications concernant leur non sélection. Nous vous conseillons vivement de solliciter ces entretiens pour obtenir des réponses précises concernant votre positionnement sur ces listes d'aptitude.

Ne négligez pas de vous faire accompagner par un représentant du personnel de votre choix car nous avons une connaissance et une vision globale des dossiers du fait de notre expérience dans les CAPL, ce qui est souvent très utile pour lire entre les lignes et comprendre les réponses parfois ambiguës ou imprécises que pourraient vous faire la Direction et/ou le RH lors de ces entretiens...